

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi quatorze juin, à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 08 juin 2023

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, GEORGES Claire, NYZAM Fabienne, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, ROUSSILLON Nicolas.

Excusés : Monsieur DE GUILLEBON Olivier, Monsieur VALOIS Pierre

Absent : Néant

Monsieur VALOIS Pierre a donné pouvoir à Monsieur BEGUERIE Stéphane.

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil.

Vente terrain au-dessus de l'école : le propriétaire jouxtant ce terrain n'est pas intéressé. Affaire classée.

Acquisition bande de terrain de 10 mètres de large le long de la rivière :

Monsieur le Maire expose au conseil le projet de création d'un chemin rural le long de la rivière « La Clartie », en face du bourg centre qui permettrait à terme de boucler avec l'actuel chemin rural.

Dans le cadre de la carte communale un droit de préemption avait été institué.

Monsieur le Maire a contacté le propriétaire de la parcelle ZE 8 Monsieur MARONNAUD Pierre qui est d'accord pour céder une bande de 10 mètres de large sur la dite parcelle.

Le prix d'achat a été fixé à 50 centimes d'euros du m2 et les frais de géomètre et de notaires seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Approuve l'acquisition de cette bande de 10 mètres sur la parcelle ZE 8 « La Clartie »,
- Approuve le prix proposé de 0.50 centimes le m2
- Approuve la prise en charge des frais de géomètre et de notaire
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

Modification système de chauffage logements communaux et locaux ancienne école :

Subventions : accord DETR 35%, le département accorde une subvention uniquement sur les locaux de l'ancienne école mis à disposition à l'association Bonn'Art Café de 4854 euros (remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur et mise aux normes d'un conduit de cheminée).

La DTT nous demande de faire une étude thermique pour prétendre au fonds vert.

Monsieur le Maire a demandé à ATD 16 de bien vouloir nous aider pour faire une étude thermique simplifiée et propose au conseil de redéposer ce dossier complété de l'étude thermique en 2024 et de rechercher des financements complémentaires.

Décision :

Accord du conseil pour l'installation du poêle à bois dans les locaux mis à disposition pour l'association Bonn'Art Café dès cet hiver.

Rechercher des subventions complémentaires.

Emploi :

un contrat a été signé pour accroissement d'activité pour le ménage de la Mairie et de la Salle Polyvalente pour 6 heures par semaine pour deux mois juin-juillet.

Camping : proposition de Monsieur le Maire pour le recrutement d'un contractuel sur un poste pour accroissement d'activité 2 heures par jour sur 7 jours pour l'accueil, l'entretien du camping et l'encaissement du 1^{er} juillet au 20 août.

Décision : accord à l'unanimité du conseil.

Heures complémentaires : Monsieur le Maire propose d'attribuer des heures complémentaires dans la limite de 35 heures par semaine à l'adjoint technique actuel à 20h/semaine devant l'accroissement des travaux à effectuer sur la commune.

Décision : accord du conseil pour accorder des heures complémentaires à l'adjoint technique dans la limite de 35heures/semaine.

Travaux :

La fosse de l'assainissement collectif a été vidée. Une convention a été passée avec la commune de Montmoreau pour le traitement des boues.

Une tranchée a été faite dans la cour de l'ancienne école pour le raccordement du logement à la Fibre.

Tarif camping : Monsieur le Maire propose la révision des tarifs de l'aire naturelle de camping à partir du 15 juin 2023.

Décision : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres décide de l'application des tarifs suivants à partir du 15 juin 2023 :

Emplacement : 6.50 euros

Par personne : 2.20 euros (à partir de 3 ans)

Garage mort : prix de l'emplacement

Gratuit pour les clients qui résident au moins 30 nuitées dans la saison.

Il est décidé de laisser au campeur les clés de la salle de réunion dans la boîte à clés pour s'abriter en cas d'orage ou de fortes pluies.

Les frigos et autres appareils ménagers devront être débranchés dans les locaux communs quand les campeurs n'occupent pas leur emplacement.

Tarif salle polyvalente :

Monsieur le Maire informe le conseil que le coût du kw de l'électricité a augmenté et qu'il convient de le répercuter dans la convention de location de la salle polyvalente. Il propose de porter le coût du kw de 0.14 euros à 0.22 euros.

Décision : Accord à l'unanimité du conseil pour modifier en ce sens la convention d'utilisation de la salle polyvalente.

Matériel :

Le volant moteur du camion est à changer (devis 4 097.53 TTC)

Décision : accord du conseil pour effectuer cette réparation

Présentation de divers devis pour changer l'épaveuse et le tracteur.

Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT au titre du programme voirie 2023 :

Décision : le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 25 mai 2023.

Programme voirie 2023 : Une nouvelle organisation a été mise en place par la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne avec définition de voies prioritaires (les plus utilisées) et regroupement de communes.

Décision : le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

Approuve le montant de l'attribution de compensation exceptionnelle du programme voirie 2023 de la commune fixé à 7 953.28 € suivant le tableau récapitulatif :

BONNES	Désignation	Montant HT	Montant TTC
	VC 303 Autour de la place de la Mairie	536.00	643.20
	VC 110 Le Pible	1 717.80	2 061.36
	VC 130 L'écurie	1 366.40	1 639.68
	VC 131 La Font Merlet	1 058.00	1 269.60
	VC 102 Le Fresse	6 953.60	8 344.32
	VC 3 Le Boisselier Langlade Soubise	7 666.00	9 199.20
TOTAL		19 297.80	23 157.36

Convention de service soutiens à la gestion des RH « GDGRH+ » CDG 16

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose une nouvelle convention de services facultatifs relatifs à l'accompagnement des collectivités dans la gestion de leurs ressources humaines.

Il entend ainsi pouvoir répondre, au-delà de ses missions obligatoires, à des sollicitations ponctuelles de collectivités confrontées à des difficultés diverses ou souhaitant se faire aider pour la conduite de projets divers dans le domaine de la gestion du personnel.

Cette convention structure les solutions d'appuis ponctuels ou d'accompagnements méthodologiques suivantes :

- Prestation de calcul des droits en matière de reprise de services lors de la nomination d'un agent
- Secours ponctuel en matière de paye et de remplacement de secrétaire de mairie
- Tout accompagnement technique : élaboration des LDG, GPEEC, fiche de poste, tableau des effectifs...
- Conseil en organisation
- Evaluation des Risques Psycho-Sociaux
- Médiation conventionnelle
- Enquête administrative

L'adhésion est gratuite, seules les éventuelles prestations sollicitées seront soumises à tarifications telles que détaillées dans ladite convention.

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres :

- décide d'adhérer à la convention de service « CDGRH+ » du Centre de Gestion ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de service « CDGRH+ » avec le Centre de Gestion de la Charente.

Projet 2023 présentés par Monsieur Patrick CHLASTA :

Rendez-vous aux jardins proposé par le CAUE samedi 03 juin : la manifestation s'est bien passée.

Projet « Au fil de la Dronne » : en cours.

Festival de BONNES : organisation le jour de la fête du village au mois d'août d'un festival de théâtre de rue en association avec FRACAS et les associations de la commune : en cours.

Végétalisation du terrain de foot/camping : suite à la réunion publique du 16 mai au terrain de camping, une réunion a été programmée le 06 juin à 10h à la Mairie en présence d'Emilie Partaud (CAUE), Valentin BONDU (SABV) Ghislaine LALANCE, conseillère municipale, le Maire et le premier adjoint pour analyser les demandes présentées par les participants. Un pré projet doit être présenté à la prochaine réunion par le SABV et le CAUE.

Séance levée 22 h 45

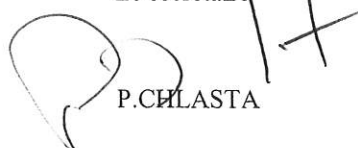
Le Maire



S. BEGUERIE



Le secrétaire



P. CHLASTA